



Service : Secrétariat

17 juin 2022

Affaire suivie par : Sylvie COUDERT
E-mail : secretariat.dgs.desertines@gmail.com

Visa du Maire :

N.REF : F.P. /SC.

**PROCES - VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022**

Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, BIERJON Stéphane, COUTURIER Cyril, GUILLON François, DESNOUX Patrice, SIMONIN Jean-Jacques, PRIÈRE Pascal, LOPES Pascal, LEROY Fabien, PALIOT Didier et BARRADO Alain et Mmes BESSON Valérie, COLLINET Dominique, MONCELON Claire, MANSAT Lucette, GINDRE Anne et BABUT Fatima

Excusés : Madame Maria TORNERO qui donne procuration à Monsieur SANVOISIN Christian
Madame Caroline CHAUVET qui donne procuration à Monsieur Cyril COUTURIER
Madame Audrey CHARRET qui donne pouvoir à Monsieur Stéphane BIERJON
Madame Allyssone TYNDIUK qui donne procuration à Monsieur Jonathan DA SILVA
Monsieur Denis DULIN qui donne procuration à Madame Anne GINDRE
Madame Lynda MAJER qui donne procuration à Fabien LEROY
Monsieur Serge TOULOUSE

Secrétaire : M. François GUILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole au Directeur Général des Services pour la lecture du procès-verbal du conseil municipal précédent. En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté.

Monsieur le Maire engage l'examen de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU BILAN DÉFINITIF POUR LA ZONE DES RONDES ET DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS

Unanimité du Conseil Municipal pour approuver le bilan définitif actualisé au 31 décembre 2021 et le compte-rendu annuel d'activités d'Assemblia pour la Zone des Rondes.

Mairie de Désertines 11, Rue Joliot CURIE - 03630 DESERTINES
Téléphone 04 70 02 34 40- Télécopie 04 70 28 45 35 - site internet : mairie-desertines.fr

2. RACHAT DES PARCELLES AC 395 ET AC 396 A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE

Unanimité du Conseil Municipal pour approuver le rachat, par acte notarié, des immeubles cadastrés AC 395 et AC 396, pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et pour désigner Maître Christine SOURDILLE-RENAUD pour rédiger l'acte correspondant.

3. CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE POUR LA PARCELLE AL 160 (rue Christophe Thivrier)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de portage entre la mairie et l'EPF Auvergne et autorise le Maire à signer cette convention.

4. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MOBILIERS URBAINS

Unanimité du Conseil Municipal pour la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Montluçon, Désertines, Domérat, Saint-Victor, Villebret et Montluçon Communauté, pour en approuver les termes, y adhérer et donner mandat à Monsieur le Maire de Montluçon pour signer et notifier le contrat de concession de service à l'issue de la procédure de passation. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive.

5. CESSION DE L'ANCIEN VÉHICULE DE PORTAGE DES REPAS

Unanimité du Conseil Municipal pour la cession de l'ancien véhicule de portage des repas au Comité des Fêtes de Vieure (Allier).

6. CESSION DE LA TONDEUSE AUTOPORTÉE « TORO »

Unanimité du Conseil Municipal pour la cession de la tondeuse autoportée « Toro » au GAEC de la Chaume Blanche à Treignat (Allier).

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAÏQUE DE DÉSSERTINES

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'Amicale Laïque de Désertines.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ELSA TRIOLET

Madame BESSON présente une délibération visant à accorder une subvention exceptionnelle de 200 euros à la coopérative scolaire de l'école Elsa Triolet dans le cadre de la préparation du voyage scolaire du 30 juin à Paris pour les élèves de CM2, en partenariat avec l'association 3ATV Montluçon-Auvergne et les communes de Montluçon et La Chapelaude. Unanimité du Conseil Municipal pour accorder cette subvention exceptionnelle.

9. EXTENSION DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA MÉDIATHÈQUE A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « BROC LIVRES »

Unanimité du Conseil Municipal pour fixer les tarifs de commercialisation des livres et des revues vendues à l'occasion de « Broc Livres », comme suit :

1 € le lot de 3 livres
1 € le lot de 5 revues
1 € le lot de 3 CD

et d'autoriser l'extension de la régie de recettes de la médiathèque à cette occasion.

10. ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES PAR DÉCISION JUDICIAIRE

Unanimité du Conseil Municipal pour admettre en non-valeur et en créances éteintes respectivement les sommes suivante : 5 427,31 euros et 11 738,18 euros.